

	Master of Arts HES-SO en Arts visuels EDHEA, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève Orientation MAPS+S – Arts in Public Spheres + Sound DESCRIPTIF DE MODULE Année académique : 2024-2025	
Domaine	Design et arts visuels	
Filière	Arts visuels	
Titre du module	Art in Public Spheres – Sound IV	
Type de module	Module d'orientation – Module obligatoire*	
Code	MAor401	
Type de formation	Master HES-SO en Arts visuels	
Crédits ECTS	6 ECTS	
Semestre	Semestre 4	
Lieu	EDHEA – École de design et haute école d'art du Valais	
Prérequis	Avoir validé le module d'orientation MAPS – 3	
Langues principales	Anglais	
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Être en mesure de réaliser individuellement et/ou en groupe des projets artistiques sur le terrain et de les situer dans le contexte artistique et en relation avec la sphère publique. Développer une capacité autoréflexive sur ses pratiques, notamment par des formes de recherche artistique.	
Contenu et formes d'enseignement	Ce module est lié à la connaissance du champ des pratiques artistiques lié à la sphère publique, à des questions éthiques et environnemental, à des stratégies collaboratives de travail et la recherche et l'écriture comme pratique artistique. Il se déploie sous différentes formes : travail individuel et collective, séminaires, workshops, réalisation d'un projet, tutorats individuels, visites collectives d'atelier, et un rapport du semestre.	
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeurs.euses responsables du module et/ou de l'unité de cours. La qualité de la réalisation du projet artistique est un élément déterminant de l'évaluation. Présence, participation et l'assiduité aux enseignements font partie des éléments évalués. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.	
Modalité de remédiation	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.	
Enseignants	Membres de la faculté MAPS et invité.e.x.s	
Nom du responsable du module	Petra Koehle et Nicolas Vermot-Petit-Outhenin, responsables de l'Orientation MAPS+S	
Descriptif validé le	31.08.2024	
Par	Valérie Félix, responsable de la filière Arts visuels	

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 Règlement de la formation de base Bachelor et Master HES-SO, du 14 septembre 2020.